

Commission de concertation : APPEL A UNE ETUDE D'INCIDENCES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Piétonnier de Bruxelles centre

Enquête publique et commission de concertation du mercredi 14
octobre

APPEL A UNE ETUDE D'INCIDENCES

La commission de concertation de Bruxelles-Ville, convoquée le 14 octobre au sujet du piétonnier se déroulera au théâtre du « Grand Casino Brussels Viage », boulevard Anspach 30. En effet, la salle habituelle est trop petite pour accueillir le très grand nombre de personnes qui ont manifesté leur souhait d'être entendues.

Parmi les avis écrits connus, beaucoup témoignent, quartier par quartier, des impacts et des nuisances vécus depuis fin juin autour du piétonnier et du mini-ring. Beaucoup plaident également pour une véritable étude d'incidences, scientifique et objective, qui prenne en compte les réalités des quartiers alentour, en ce compris les réalités sociales et commerciales.

Par ailleurs, **la pétition « Non à un piétonnier mal pensé, oui à un centre ville habitable »** a obtenu **plus de 5.000 signatures** (4.765 en ligne et presque 900 sur papier).

La Platform Pentagone demande la révision du plan de circulation et du plan de piétonnisation ainsi qu'une étude d'incidences portant sur l'ensemble du programme du Collège des Bourgmestre et Echevins, sans faux-fuyants.

L'enquête publique aurait pu constituer enfin une occasion de

véritable participation de nombreux intéressés sur l'ensemble du programme des autorités de la Ville : habitants, commerçants, usagers, travailleurs, cyclistes, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, clients comme habitants,...

Cependant, ce n'est pas le cas car le périmètre des projets soumis à enquête a été volontairement restreint et ne tient pas compte de ses incidences sur notre environnement urbain :

- Les demandes de permis ne concernent que l'aménagement intérieur du périmètre choisi : partage fonctionnaliste des zones, bancs, arbres, matériaux, lumières, etc.;
- les rapports d'incidences n'envisagent aucun impact au-delà des murs des boulevards;
- le plan de circulation entré en vigueur le 29 juin 2015 est entériné alors qu'il est réputé en phase de test jusqu'en mars 2016 et qu'il n'a jamais fait l'objet ni d'une étude d'incidences ni d'une enquête publique;
- les dossiers sont fractionnés alors que les demandes de permis actuelles et d'autres annoncées (temple de la bière, rénovation du Centre Monnaie, aménagement des stations de préméto De Brouckère et Bourse,) ainsi que le plan de circulation font indubitablement partie d'un PROGRAMME GLOBAL de requalification urbaine du Centre-Ville de Bruxelles;
- les études concernant l'impact sur l'être humain et la santé, la qualité de l'air, le bruit, et l'impact socio-économique sont presque inexistantes; aucune mesure scientifique n'a été réalisée là où c'était possible (comptages de voitures, mesures de bruit et des polluants atmosphériques).

La Platform Pentagone veut rendre davantage d'espace public du centre de notre ville aux piétons et aux cyclistes, mais pas

au prix de l'improvisation, du détournement des procédures administratives et de la négation du débat public contradictoire. Elle constate et déplore la dégradation des transports publics, particulièrement en surface, plaide au contraire pour qu'ils soient renforcés et s'oppose à la construction de parkings supplémentaires en l'absence de toute donnée chiffrée. Ce grand projet de ville concerne directement les habitants, commerçants, travailleurs et usagers du centre-ville avant les festivaliers et les touristes qu'on appelle à s'y rendre en masse.

Il existe, pour ce faire, un instrument légal et obligatoire offrant de nombreuses garanties : l'étude d'incidences prévue par le droit européen de l'environnement et par les articles 128 à 141 du Code Bruxellois d'Aménagement du Territoire.

La Platform Pentagone appelle la commission de concertation à recommander au gouvernement de la Région une étude d'incidences accompagnée d'une enquête publique sur l'ensemble de la zone concernée, en ce compris son impact sur la petite ceinture (et non pas seulement sur l'aménagement de la zone piétonne). Cette étude devra aussi étudier des scénarios alternatifs à l'option choisie par la Ville de Bruxelles, celle d'un modèle des années 70 expérimenté ailleurs en Europe et abandonné compte tenu de ses inconvénients.

LA PETITION

NOTRE CHARTE